



GAGNER, À QUEL PRIX ?

N° 03

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

En tant qu'entraîneur, s'interroger sur ce thème revient à se demander jusqu'où je m'autorise à aller pour gagner.

La collaboration entraîneur / athlète a pour sens la performance et l'atteinte des objectifs fixés. La « gagne » est donc quotidiennement au cœur de cette problématique. Pour autant, ces ambitions, orchestrées par tout un système, peuvent-elles tout légitimer ? La philosophie poursuivie peut-elle être : « gagner quel qu'en soit le prix » ? « La fin justifie-t-elle les moyens » ? Le « prix à payer » par l'athlète concerne les domaines scolaire, familial, personnel, professionnel et les retentissements de ce projet de vie sont multiples : sur son identité, son autonomie, sa santé (physique et mentale), son équilibre psychologique, social et affectif... « La construction d'une carrière sportive et l'atteinte de l'excellence requièrent un décrochage total des conditions de vie normales, au profit de l'exacerbation de l'investissement sportif » (Levêque, 2008, p.80). Exacerbé jusqu'à quel point ?

A QUOI ÇA SERT ?

Par cette question, je m'interroge sur le sens de la victoire, l'engagement qu'elle nécessite, les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre et les chemins interdits pour les athlètes et moi-même (Cf. Charte du sport de haut niveau). Si sacrifices, privations et souffrances constituent des passages obligés pour côtoyer l'excellence, clarifier le « prix à payer » maintient en alerte sur les comportements à risque qui peuvent résulter du désir de « victoire à tout prix » (troubles du comportement alimentaire, mécanisme de dénégaration de la douleur au risque d'aggraver une blessure, dopage...)

COMMENT FAIRE ?

En tant qu'entraîneur :

- je m'interroge sur ma propre déontologie d'intervention, ma philosophie de l'entraînement, mes valeurs. Quel est, à mes yeux, le prix de la victoire ? Même si l'absence de résultats peut fragiliser mon poste, quelles sont les limites que je m'interdis de franchir ?
- je garde à l'esprit que derrière l'athlète se cache une personne et je refuse de mettre en danger son intégrité physique et mentale, malgré le poids de l'institution sportive.
- je suis vigilant quant aux émotions liées aux grands événements et/ou à une consécration éventuelle, qui pourraient, un instant, m'inciter à trahir mes principes. Par exemple, je m'interdis tout « comportement d'emprise » sur l'athlète au nom de la victoire.

Avant toute collaboration et/ou chaque début de saison, je peux, avec les sportifs :

- préciser ma déontologie d'intervention ainsi que les valeurs et l'éthique associées. Par exemple, nous pouvons ensemble rédiger une « charte des valeurs et de l'éthique » spécifiant les comportements « validés » (et souhaités) et les comportements « prohibés ».
- souligner que les objectifs de victoire ne peuvent être poursuivis au détriment des valeurs du sport de haut niveau et des règles sportives.

Au quotidien, en tant qu'entraîneur :

- je valorise, j'entretiens les valeurs qui animent l'éthique de notre groupe (en référence à notre charte).
- j'échange avec le(s) sportif(s) sur « le prix de la victoire » : rappel des exigences du sport de haut niveau et des impacts sur les différents « secteurs » de leur vie.
- je découvre l'athlète, je m'interroge : quelle est son identité de champion ? Quelle relation entretient-il avec le résultat (victoire / défaite) ? A quel point entretient-il une dépendance (une addiction) à la victoire ? Quels effets sur son comportement ? Est-il poussé à adopter des comportements à risque ? (Ducasse & Chamalidis parlent des « gagnés tourmentés » / « champions philosophes », 2006)

« En fait l'entraîneur est guidé par son sens de l'humain et par l'éthique qu'il se donne (...). Il est confronté en permanence à la nécessité de définir sa position de responsabilité, de s'interroger sur son action autrement qu'en termes de productivité ». Marc Levêque (« Psychologie du métier d'entraîneur », 2005, p.59)



GAGNER, À QUEL PRIX ?

N° 03

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

- A haut niveau, le prix de la victoire se décline en efforts, don de soi, dépassement, sacrifices, compréhension de soi... tant de la part de l'athlète que de l'entraîneur. Il convient cependant de rester lucide afin de reconnaître les conditions où « la facture devient hors de prix » et les moments où les acteurs du système (athlète(s), entraîneur(s), membres du staff, parents...) débordent du cadre d'origine (cf. intégrité physique et mentale ; éthique).

« (...) il n'est pas question de concevoir le sport de haut niveau comme un système qui enfermerait les athlètes dans un camp où ils ne feraient que s'entraîner. Des médailles oui, les meilleurs rangs pour la France sur les compétitions de référence oui, mais pas à n'importe quel prix... » Leseur & Bouchetal Pellegrini (2006, p.58)

- En tant qu'entraîneur, je suis « le gardien du temple » sur cette question : certains athlètes, pour éviter la mort symbolique que représente la défaite, peuvent risquer de se rapprocher de la mort réelle en adoptant des comportements pernicieux et se mettre en danger.
- La façon dont l'athlète vit l'échec et ses retentissements apparaît importante pour déterminer le prix que ce dernier est prêt à payer afin de côtoyer la victoire. Son sentiment d'exister à travers la seule réussite constitue un élément central dans sa décision de franchir les limites. Le « Syndrome de Réussite par Procuration » (SRP) est un exemple pour comprendre ce qui peut conduire un enfant à tout tenter pour gagner, pour exister aux yeux de ses parents. Prisonnier de ce rôle de « faire-valoir narcissique », le sportif peut tout accepter, s'imposer. Dans ces conditions, l'entraîneur peut avoir recours à un intervenant extérieur afin d'accompagner ensemble l'athlète sur ces problématiques qui facilitent l'émergence de conduites à risque.

LIMITES

- Le poids de l'institution sportive, les problématiques organisationnelles qu'elle sous-tend et la pression induite par l'obligation de résultat peut inciter les acteurs à franchir les limites préalablement fixées. Les systèmes d'influence en place n'encouragent pas forcément l'entraîneur à remplir un autre rôle que celui de « préparateur de performance »... à tout prix.

EN SAVOIR PLUS

- La charte du sport de haut niveau, instituée par la loi du 16 Juillet 1984 modifiée.
- Fiches : « Quel état d'esprit pour l'excellence » ; « La gestion de l'échec » ; « Le recours à un intervenant extérieur »
- Bouchetal Pellegrini, F., Leseur V. & Debois, N. (2006). Carrière sportive – Projet de vie. Insep – Publications.
- Ducasse, F. (avec la collaboration de Chamalidis M.) (2006). Champion dans la tête. Canada : Les éditions de l'homme.
- Levêque, M. (2005). Psychologie du métier d'entraîneur. Paris : Vuibert.
- Levêque, M. (2008). Psychologie de l'athlète. Paris : Vuibert.
- <http://www.psychodusport.com/index.php/lienscontact/liens/fiches-thematiques/196-le-syndrome-de-reussite-par-procuration>